

-2015-07-

L'an deux mille quinze et dix-neuf Novembre à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 03 Novembre 2015.

PRESENTS : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany. Magali, DUPOIS Sylvie, LABONNE Jean-Bernard, PIZZINATO Jeany,

EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Mme Martine BORDESOULES

Avant d'ouvrir la séance Martine BORDESSOULES demande si par rapport aux évènements du 13 Novembre une action est prévue. Monsieur Le Maire répond qu'une partie de la population s'est retrouvée devant l'Eglise au moment des rassemblements nationaux, il propose néanmoins au Conseil Municipal d'observer une minute de silence.

Après lecture, donnée par Valérie DUCASSE, le compte rendu de la dernière réunion du 06 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

-001- LOCAL TECHNIQUE :

PROCEDURE DE CONSULTATION :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'appel à concurrence proposé par l'architecte. Vu le montant total des travaux et le fait que seuls deux lots sont nécessaires il est décidé d'avoir recours à une publicité par affichage et sur le site de la commune. La date limite de réception des offres sera le vendredi 08 Janvier 2016, les critères d'attribution des offres seront à parts égales la qualité des références et des compétences pour 50 % et le montant des offres pour 50 %.

AVENANT REMUNERATION ARCHITECTE :

Monsieur Le Maire présente la proposition d'avenant au Contrat de maîtrise d'œuvre pour le local technique, les montants ont changés du fait de l'abandon de la couverture en panneaux photovoltaïques. Le coût des travaux est ramené à 34 000 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à passer l'avenant n° 1 avec Mme KLINGEBIEL pour une rémunération définitive de 3 400 € H.T soit 4 080.00 TTC et à signer toutes les pièces liées à cette décision.

-002- MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1/2015 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin de prendre en compte au niveau des recettes les dernières notifications de dotations reçues à savoir le Fonds Départemental de la Taxe additionnelle aux droits de Mutation, le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle et le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal
Au niveau des Dépenses d'Investissement, il convient, comme prévu, d'ajuster l'opération du Local Technique.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget 2015 de la façon suivante :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

Recettes :

Cpte 7325 : Fonds Péréquation Intercommunal et Communal : + 3 284.00

Cpte 7381 : Taxe additionnelle Droits de Mutation : + 13 950.00

Cpte 74831 : Fds Départemental de Taxe Professionnelle : + 11 227.00

Dépenses :

Cpte 6061 : Fournitures non stockables : + 961.00

Cpte 61523 : Entretien Voies et réseaux : - 1 000.00

Cpte 6156 : Maintenance : + 1 000.00

Cpte 6450 : Charges Sociales : + 500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Non Affecté

Recettes

Cpte 021 : Virement de la section de Fonctionnement : + 26 000.00

Opération 41 : BATIMENTS COMMUNAUX :

Dépenses :

Cpte 231 : Immobilisation en cours + 1 000.00

Opération 44 : LOCAL TECHNIQUE

Dépenses:

Cpte 231 : Immobilisation en Cours : + 25 000.00

003- ANALYSE REUNION PUBLIQUE :

Monsieur Le Maire fait le compte rendu de la réunion publique du 13 Novembre dernier, il donne lecture d'un courrier de Robert CARASCO qui n'a pas pu être présent. Il est décidé de relancer les habitants et d'apporter certaines précisions sur la « Bénicoursine ». De nouvelles réunions seront programmées par thèmes.

004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

MUTUALISATION DES SERVICES :

Monsieur Le Maire présente le rapport sur la mutualisation des services rédigé par la Communauté de Communes du Bazadais à l'attention des Communes membres. Il donne le détail des fiches actions proposées qui sont au nombre de neuf.

1. Transport des enfants vers les ALSH
2. Petits travaux de voirie
3. Formation des Elus
4. Mutualisation du Matériel Festif
5. Remplacement des secrétaires de mairie
6. Assistance Informatique
7. Remplacement d'Agents techniques
8. Commande publique et expertise juridique
9. Portage des Repas

Il expose au Conseil Municipal que la Communauté de commune doit disposer des avis des communes afin de délibérer. Il demande au Conseil Municipal de donner un avis sur les actions présentées et de se positionner par rapport aux opérations qui peuvent intéresser la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se positionner sur l'action 4 à savoir : Mutualisation du matériel festif et de ne pas exclure d'autres mutualisations de services dans le futur mais de se limiter pour l'heure à cette action.

-005- LES SYNDICATS :

SYDICAT DES EAUX :

Jeany PIZZINATO donne le compte rendu de la dernière réunion.

Une délibération a été prise afin de créer un budget d'exploitation pour le service du SPANC. Pour ce qui est du choix du cabinet pour la consultation pour l'étude de la Délégation de Service Public, cinq cabinets ont répondu, le cabinet AUBY Conseil a été retenu. Une étude a été lancée pour changer les canalisations à Sigalens car beaucoup de fuites sont décelées.

SIVOS DE BAZAS :

La dernière réunion du SIVOS de BAZAS a été annulée faute de quorum et reportée au 26 Novembre prochain.

-006- INDEMNITES TRESORIERES 2015 :

Monsieur Le Maire présente :
VU l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'attribution des indemnités légales aux comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

- d'attribuer l'indemnité de Conseil au taux de 50 % à M. MATHIEU pour 75 jours d'exercice sur l'année 2015.
- d'attribuer l'indemnité de Conseil au taux de 50 % à M. WIART pour 285 jours d'exercice sur l'année 2015.
- les crédits sont inscrits au budget au compte 622.

-007- ASSURANCES PERSONNEL :

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances pour la couverture des risques incapacité du personnel pour 2016. Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat englobe les frais de gestion qui a été confiée par convention au Centre de Gestion de La Fonction Publique de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Il donne lecture de la proposition.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal DECIDE :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2016.
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

-008- VŒUX 2016 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'organiser la cérémonie de présentation des vœux. Après échanges, il est décidé de fixer cette cérémonie au Dimanche 03 Janvier 2016 à 15 Heures sous la même forme que d'habitude. Un carton sera envoyé à chaque famille. Un système de transport ou de covoiturage pourra être mise en place.

-009- QUESTIONS DIVERSES :

ELECTIONS REGIONALES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections régionales sont fixées aux Dimanches 6 et 3 Décembre 2015.

Des permanences sont définies en fonction des possibilités et disponibilités des conseillers.

CHEMIN RURAUX :

Chemin du Crierey :

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de M. MARBOUTIN en date du 09 Novembre qui fait suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, et par lequel on lui demandait de laisser libre accès à ce chemin.

La commission des chemins se rendra sur place.

COMMUNICATION :

La commission communication va se réunir sous peu afin de travailler à la prochaine parution de la lettre aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 30.